

concours

I N T E R N E • E X T E R N E

A AFFICHER

Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible.

CENTRE DE LA FORMATION ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
Claude ODIER

avis de

• **OBJET :** *Concours interne et concours externe pour l'accès au grade de Cadre Socio-éducatif*

Un concours interne et un concours externe pour l'accès au grade de Cadre Socio-éducatif sont ouverts à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris à compter du 15 Juin 2012 dans les conditions suivantes :

• **NOMBRE DE POSTES OFFERTS :** 7

concours interne : 5

concours externe : 2

En application de l'article 31 de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, une liste complémentaire sera établie par ordre de mérite afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent être nommés, ou éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours.

• **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

Peuvent être admis à concourir :

Au concours interne :

Les fonctionnaires ou agents non titulaires des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et qui ont la qualité d'assistants socio-éducatifs, de conseillers en économie sociale et familiale, d'éducateurs techniques spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants, d'animateurs s'ils sont titulaires du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DEJEPS), spécialité "animation socio-éducative ou culturelle", mention "animation sociale".

Pour être candidat, l'agent doit justifier au 1^{er} janvier 2012, d'au moins cinq ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou fonctions précités, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Il doit en outre, être titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale institué par le décret du 25 mars 2004, ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février 2007.

annexe

A AFFICHER

Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible.

CENTRE DE LA FORMATION ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
Claude ODIER

Concours interne et concours externe pour l'accès au grade de Cadre Socio-éducatif

21 Février 2012
2012 - 09

Au concours externe :

Les candidats titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les corps d'assistants socio-éducatifs, de conseillers en économie sociale et familiale, d'éducateurs techniques spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DEJEPS), spécialité "animation socio-éducative ou culturelle", mention "animation sociale".

Ils doivent en outre, être titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale institué par le décret du 25 mars 2004, ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février 2007.

• **DATES D'INSCRIPTION :**

Du 15 mars au 15 mai 2012 inclusivement.

(Date de clôture officielle des inscriptions auprès du Service concours et formation).

Le retrait et le dépôt des dossiers de candidature s'effectueront auprès du bureau du personnel ou du bureau de formation locale de chaque site pour les agents de l'AP-HP.

Pour les candidats externes, les dossiers doivent être adressés à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Service Concours et Formation Diplômante - bureau 436A - 2, rue Saint-Martin - 75184 Paris Cedex 04.

• **CONDITIONS DE NOMINATION :**

- Après vérification des conditions requises pour concourir,
- En suivant l'ordre de classement établi par le jury avec établissement d'une liste complémentaire
- Après avis favorable de la Médecine du travail.